



CANADA

# DECLARATIONS ET DISCOURS

DIVISION DE L'INFORMATION  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES  
OTTAWA - CANADA

"V"	
1	
2	
3	
4	
5	
6	W
7	
8	S
9	
10	VF
11	
12	PO
13	
14	

N° 67/13

## "L'ATTITUDE DU CANADA FACE AU PROBLÈME DU VIETNAM"

Conférence prononcée par M. Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, dans le cadre de la première série de Conférences Jacob Blaustein, à l'Université Columbia de New-York, le 27 avril 1967.

J'ai consacré ma première conférence au point de vue du Canada sur le maintien de la paix par les Nations Unies et aux moyens de surmonter les nombreux obstacles qui entravent l'exercice efficace de cette fonction. Pour plusieurs raisons, nous croyons que, malgré certaines faiblesses, les Nations Unies constituent, en définitive, l'instrument international le plus propice à la paix. Pour le moment, nous devons cependant faire face à des situations où les Nations Unies sont impuissantes et où il peut être nécessaire de prendre d'autres mesures pour assurer une présence internationale dans des zones vulnérables.

La Conférence de Genève en 1954, qui a mis fin aux hostilités au Vietnam, au Laos et au Cambodge, a été l'exemple classique d'une tentative de solution pacifique des conflits en dehors du contexte des Nations Unies. La Conférence sur l'Indochine, qui a fait pendant à la Conférence tenue par les quatre grands en janvier 1954 et qui se rattachait à la Conférence coréenne qui avait précédé, se limitait aux cinq grandes puissances: les États-Unis, l'Union soviétique, la Chine communiste, la Grande-Bretagne et la France, plus les quatre gouvernements indochinois: le Laos, le Cambodge, l'État du Vietnam et la République démocratique du Vietnam. Cinq des neuf participants n'étaient pas, à ce moment, membres des Nations Unies, et les quatre membres permanents du Conseil de sécurité qui avaient pris part à la Conférence de Genève étaient aussi profondément divisés au sujet des problèmes de Corée et d'Indochine qu'ils l'avaient été à propos des affaires européennes; il n'est donc pas surprenant que les négociations n'aient pas eu lieu sous les auspices des Nations Unies.

La Conférence de Genève en arriva à un cessez-le-feu et tenta un effort pour fournir une base d'entente politique à long terme dans cette sphère. Elle créa, au sein des Commissions internationales de surveillance et de contrôle, un mécanisme de surveillance qui, dans une grande mesure, a assuré la durée à court terme des mesures du cessez-le-feu. Cependant, en ne tenant pas entièrement compte des divisions politiques et idéologiques profondes qui remontaient à la surface, la conférence a laissé sans solution certains problèmes très graves pour l'Indochine. A mesure que ces problèmes surgissaient au cours des années